



**ASSOCIATION SPORTIVE
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST**

8^{ème} RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC

3^{ème} RALLYE VMRS- ENRS

25, 26 & 27 FEVRIER 2022

www.asacso.free.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF ENRS

Le règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, Castillon la Bataille, Caplong, Coubeyrac, Doulezon, Gensac, Massugas, Mouliets et Villemartin, Pujols, Saint Quentin de Caplong, Sainte Radegonde, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

8^{ème} édition du RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :
Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

DEPART REFUSE

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !
Soyez-en remerciés.

L'ASACSO

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 20 décembre 2021

Ouverture des engagements : Lundi 20 décembre 2021

Clôture des engagements : Lundi 14 février 2022

Distribution du carnet d'itinéraire : 19, 20 février 2022 de 9h00 à 12h30 à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille

25 février 2022 de 8h30 à 13h00 à l'Ecole Henri BARDON, rue Jules Ferry à Castillon la Bataille

Dates et heures des reconnaissances : 19,20 et 25 février 2022 de 9h00 à 18h00

Vérifications pré-administratives : A la remise du carnet d'itinéraire

Vérifications administratives : 25 février 2022 de 10h00 à 18h00 **Les he** à l'Ecole Henri BARDON, rue Jules Ferry à Castillon la Bataille

Les heures de convocation doivent être scrupuleusement respectées

Vérifications techniques : 25 février 2022 de 10h15 à 18h15
Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille

Mise en place du parc de départ : 25 février 2022 à partir de 10h00 parking ancien Leader Price à Castillon la Bataille

1ère réunion des Commissaires Sportifs le : 25 février 2022 à partir de 17h00
PC Course Mairie de Castillon

Publication des équipages admis au départ : 25 février 2022 à 18h45, Allée de la République Castillon la Bataille et le site internet de la FFSA.

Publication des heures et ordres de départ : 25 février 2022 à 19h30, Allée de la République Castillon la Bataille, le site de blunik.com et le site internet de la FFSA.

Départ du 8^{ème} Rallye du BAC : 26 février 2022 à 10h30, allée de la République à Castillon la Bataille

Arrivée de la 1^{ère} étape : 26 février 2022 à 17H13

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape : 26 février 2021 à 21h00, Allée de la République Castillon la Bataille, le site de blunik.com et le site internet de la FFSA.

Publication de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape : 26 février 2022 à 21H00, Allée de la République Castillon la Bataille, le site de blunik.com et le site internet de la FFSA.

Départ de la 2^{ème} étape : 27 février 2022 à 7h30

Arrivée du 8^{ème} Rallye du BAC : 27 février 2022 à partir de 13h58, allée de la République à Castillon la Bataille

Publication des résultats du rallye : 27 février 2022, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : 27 février 2022 après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats, sur le podium d'arrivée, allée de la République à Castillon la Bataille.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise les 25, 26 et 27 février 2022 une épreuve automobile nationale dénommée le 8^{ème} **Rallye Bordeaux Aquitaine Classic**.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 50 en date du 04/01/2022. Enregistré par la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud sous le N° 3 le 17/12/2021

Comité d'Organisation

Président de l'ASACSO: Gérard Bonnet

Président de l'épreuve : Serge Miklou

Administratif : Didier Faure

Trésorier : Jean-Luc Girard – David Dubourg

Responsable Matériel et RTS : Jean Philippe Labeylie

Responsable Partenaire : Christophe Bernier, Didier Bonnet

Responsable Road-book et Autorisation administratives : J-Pierre Desprez

Responsable Logistique : Serge Miklou

Responsable Parcs: Didier Bonnet

Et tous les Membres de l'ASACSO et bénévoles

Siège Social du Rallye : ASACSO
8 Place des Quinconces
33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.35.81.

Secrétariat du rallye : ASACSO
Serge MIKLOU
11,rue André
33200 BORDEAUX
Tél : 06.07.70.35.22
Contact : asacso33@gmail.com

Permanence du rallye : Vendredi 25/02/2022 Mairie de Castillon la Bataille
Samedi 26/02/2022 Mairie de Castillon la Bataille
Dimanche 27/02/2022 Mairie de Castillon la Bataille
Tél : 06.07.70.35.22. ou 06.20.53.37.61.

Tableau d’Affichage : Officiels et informations – Abri Technique
Vendredi soir: Allée de la République à Castillon la Bataille
Samedi: Allée de la République à Castillon la Bataille

L'ASACSO Organisateur Administratif & Technique s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA
Président du Collège des Com Sportifs	COURMONTAGNE	11849	1004
Membre du Collège	PIQUENOT Jérôme	184397	1110
Membre du Collège	FOURCADE Annie	15323	1006
Directeur de Course Général	TRONCAL Guy	1056	1706
Responsable COVID 19	MIKLOU Serge	187567	1009
Directeur de course Adjoint PC ES 1/4/7/10	MARTY Patrice	9699	0915
Directeur de course Adjoint PC ES 2/5/8/11	BOUCHON Françoise	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES/3/6/9	DANIEL Philippe	50805	1004
Directeur de course « Nouveau départ & Moyennes VH »	MARTY Patrice	9699	0915
Directeur d'Épreuve ES 1/4/7/10	ESCLOUPE Yves	76046	0903
Chronométrateur Départ ES 1/4/7/10	BRANDY VALETTE	12194	805
Chronométrateur Arrivée ES 1/4/7/10	BRUN Alain	30267	1706
Directeur d'Épreuve ES 2/5/8/11	MOUTREUIL Michel	20481	1009
Chronométrateur Départ ES 2/5/8/11	RUBAULT Bernard	220582	1004
Chronométrateur Arrivée ES 2/5/8/11	TISSERAND Jean-Louis	181287	1106
Directeur d'Épreuve ES/3/6/9	RAYMOND Jean-Pierre	12215	1004
Chronométrateur Départ ES/3/6/9	LAPOUGE Laurent	13530	1101
Chronométrateur Arrivée ES/3/6/9	GRENEREAU JP	15326	1006
Médecin chef	HERGUE MICHEL	237526	1009
Commissaire technique Responsable Modernes et VH	LARQUEY Serge	8454	1006
Commissaire technique	GIRAUD Patrick	189624	1009
Commissaire technique	BATARD Patrick	146650	1013
Commissaire technique	GAUTHIER Eric	196863	1015
Commissaire technique stagiaire	COUTREAU Estelle	306450	1009
Commissaire technique Responsable « Nouveau départ »	LARQUEY Serge	8454	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	JEAN Philippe	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	FOURCADE Jean	8460	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	JECKER Renée	11119	1004
Chargé des relations Presse	MOINEAU Olivier	241764	1009

1.2P. ELIGIBILITE

Le **3ème Rallye Bordeaux Aquitaine Classic Energie Nouvelle Route Fermée** est inscrit en **PEA**

(Participation étrangère autorisée).

Le Rallye est ouvert à la nouvelle catégorie **VMRS**, les véhicules de Prestige et de Tourisme de moins de 20 ans pourront s'inscrire uniquement en moyenne Intermédiaire.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Des vérifications pré-administratives auront lieu à la remise du carnet d'itinéraire à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille. Les vérifications administratives finales (permis, licence et une lettre du propriétaire de la voiture de Rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire le véhicule pendant l'épreuve, lorsque le(s) pilote(s) n'est pas le propriétaire de la voiture) auront lieu le 25 février 2022 de 10h00 à 18h00 à l'Ecole Henri BARDON, rue Jules Ferry à Castillon la Bataille

Les concurrents recevront une heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure doit être impérativement respectée. Les concurrents doivent respecter les gestes barrières. Par exception, un seul membre de l'équipage viendra présenter l'ensemble des documents pilote, copilote et voiture. Il devront se munir de leur propre stylo.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 25 février 2022 à partir de 14h15 à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille.

Les concurrents devront présenter les documents techniques préalablement remplis par leur soin. Ceux-ci sont disponibles sur le site.

Pas de réclamation en régularité d'où pas de vérifications finales

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- licences en cours de validité ou Titre de Participation. Pour toute demande de Titre de Participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course, et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Bordeaux Aquitaine Classic doit adresser à :

ASACSO
Serge MIKLOU
11, rue André
33200 BORDEAUX
Tél : 06.07.70.35.22 Contact : asacso33@gmail.com

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 février 2022.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes. (VHC + VHRS + National+ENRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960 €
- Equipage étranger : 450 €
- Equipage complet ASACSO ou venant de plus de 500 km : 450 €

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'Asacso complétera afin de donner 30 € à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

Une caution de 50 € (chèque à l'ordre de Blunik) sera demandée lors des vérifications administratives pour le transpondeur de chronométrage.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie des permis et des licences.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

3.3.4. Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- **LPRS** – voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, **construites après le 31 décembre 1996**
- **LTRS** – voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, **construites après le 31 décembre 1996**
- **ENRS** – voitures à énergies non polluantes, conformes à la législation routière Française,

Un Rallye de Régularité Sportives Energies Nouvelles est ouvert aux voitures à énergies non polluantes, conformes à la législation routière Française.

Ces voitures devront avoir des documents d'immatriculation valides pour une utilisation sur voies ouvertes à la circulation publique.

Les voitures homologuées selon la procédure à « titre isolé » et immatriculées seront acceptées et pourront concourir dans le Groupe : « Prototypes ».

Les voitures doivent être de type « fermé ». Les cabriolets et hard top sont exclus.

Le poids Total Autorisé en Charge (PTAC) devra être inférieur à 3.5T.

Sont autorisées les catégories et groupes suivants (L'organisateur peut ne retenir qu'une, voire deux catégories. Il a également la possibilité de réunir ces trois catégories en une seule dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à cinq ».

1. **Catégorie Hybride** (incluant hybride rechargeable) : voiture disposant d'au moins deux transformateurs d'énergies à bord.
2. **Catégorie électrique** : voiture mue par la seule énergie électrique avec ou sans prolongateur d'autonomie.
3. **Catégorie Proto.**
Groupe, définissant le nombre de véhicules produits.
 - **Groupe 1** : « véhicules de grande série » .
Au moins 2.500 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.
 - **Groupe 2** : « véhicules produits en Petite Série ».
Au moins 10 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.
 - **Groupe 3** : « prototype ».
Véhicule construit à l'unité ou issu d'une production inférieure à 10 véhicules par an.
Véhicules n'entrant pas dans un des groupes précédents.
Dans ce groupe les véhicules « W Constructeur » sont autorisés, mais les « W Garage » exclus.
Un véhicule prototype, même roulant sous couvert d'un W constructeur, devra présenter, au moins, les éléments spécifiques de sécurité suivant :
 - Ceinture de sécurité,
 - Triangle,
 - Un gilet fluorescent de sécurité par ~~nombre~~ **membre** d'équipage,
 - Un extincteur

La Catégorie, définit l'énergie utilisée :

Véhicule électrique

- L'énergie mécanique nécessaire au mouvement provient de la transformation d'une énergie électrique dans un moteur électrique de conception diverse.
- L'énergie électrique sera fournie par un « pack batterie », installé à bord, à usage de stockage d'énergie électrique et rechargeable.
- Sera inclus dans la catégorie des véhicules électriques, tout système sous l'appellation « prolongateur d'autonomie » ; qui, installé dans le véhicules et à demeure, permet de transformer une énergie chimique en énergie électrique. Ce système alimentera obligatoirement et uniquement le pack batterie du véhicule.
- La récupération d'énergie cinétique pour un stockage uniquement dans le pack batterie est autorisée.

Véhicule Hybride

- Véhicule disposant, installé à bord, de 2 transformateurs d'énergie distincts. L'énergie finale sera obligatoirement une énergie mécanique, directement utilisable pour le mouvement du véhicule.
- Les énergies utilisées seront stockées dans le véhicule et pourront être rechargées dans des conditions précisées par le Règlement Particulier de la compétition.

- Tout le système interne permettant la récupération d'énergie cinétique et son tockage à bord est autorisé.

Véhicule à énergie renouvelable

- Véhicule transformant une énergie chimique renouvelable, stockée à bord, en énergie mécanique via un Moteur à Combustion Interne (M.C.I). Toutefois, cette énergie d'origine renouvelable pourra contenir jusqu'à un maximum de 20% d'énergie d'origine fossile. Le concurrent est tenu de prouver l'origine et la composition de son carburant. Si ce carburant n'est pas commercialisé dans un réseau public, il sera tenu d'en assurer l'approvisionnement et d'appliquer les consignes de sécurité nécessaires.

L'ensemble de ces catégories pourront courir ensemble.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Un extincteur de 2 KG minimum compatible avec l'énergie disponible à bord du véhicule, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

Objet : emplacement des points de recharge pour véhicules électriques

« les concurrents participants au challenge ENRS sur véhicules 100% électriques auront la possibilité de recharger les batteries :

-1°) sur les bornes de recharge rapide du réseau MOBiVE* (avec ou sans abonnement) (compatible abonnés Chargemap) situées :

- **Place de l'église (place Maréchal de TURENNE) au niveau du parc de regroupement :**

1 borne (2 prises type 2 puissance 18kVa alternatif triphasées + 2 prises domestiques UE 3 kVa alternatif monophasées)

- **Place du 14/07 à 400m environ du parc de regroupement** (voir plan) :

2 bornes (2x2 prises type 2 puissance 18kVa alternatif triphasées + 2x2 prises domestiques UE 3 kVa alternatif monophasées)

Points de recharge à privilégier pour des recharges avant et après l'épreuve

-2°) **sur les bornes mobiles placées au niveau du parc d'assistance** (accès gratuit):

2 bornes 22 kVa (2x2 prises type 2 puissance disponible si 2 branchements simultanés 11kva alternatif triphasées)

Des prises « domestiques » 220 v mono phasé 16a et 380 v triphasé situées au niveau du parc de regroupement et du parc d'assistance seront également accessibles pour des appoints de recharge lentes .

*L'accès à ces 3 bornes de recharges rapide est possible soit avec une carte d'abonné MOBiVE ou CHARGEMAP soit de façon occasionnelle après chargement de l'application MOBiVE sur smartphone ou I phone (coût : 3.5€ /1 heure). Pour tous renseignements <https://www.mobive.fr> , <https://fr.chargemap.com/>

Les concurrents devront s'équiper des câbles de recharge adaptés à leur véhicule

Pendant le Regroupement les Véhicules électriques seront autorisés à aller recharger aux emplacements réservés à cet effet.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à Castillon la Bataille (33350). Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Bordeaux Aquitaine Classic représente un parcours de 291.68 km de deux étapes de 2 sections chacune.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138.52 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES Saint Quentin de Caplong - 13,23 Km x 4 = 52.92 Km
- ES Coubeyrac – 9.07 Km x 4 = 36.28 Km
- ES Doulezon-Pujols - 12.33 Km x 4 = 49.32 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire horaire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale. Les cordes seront neutralisées.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 20/02 et dimanche 21/02 de 9h00 à 18h00 ou le vendredi 26/02 de 9h00 à 18h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs règlementaires FFSA.

7.3.11. Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la Direction de Course à raison de :

- pour retard
 - 10 secondes par minute
- pour avance :

- 60 secondes par minute

7.5P. ZONE DE REGULARITE

Un transpondeur sera fourni par l'organisation contre un chèque de caution de 50€ établi à l'ordre de Blunik, et installé dans la voiture par un technicien.

Les équipages doivent parcourir les zones de régularité (ZR) à une ou plusieurs moyennes successives fixées par les organisateurs. La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages et tronqués au 1/10 de seconde sera établie de la façon suivante : pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti il sera attribué une pénalité de 1,0 seconde.

Exemple :

Moyenne : 50 km/h - longueur de la zone de régularité : 5,1 km – temps idéal : 6 min 07,2 sec

Temps réalisé : 6 min 07,6 sec. = 4/10 de sec. en plus soit 0,4 seconde de pénalités

Temps réalisé : 6 min 06,1 sec. = 11/10 de sec. en moins soit 1,1 seconde de pénalités

L'organisateur prévoira des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les zones de régularité, sachant que le premier point ne peut pas être avant le premier kilomètre.

7.5.1P. INFOS CONCURRENTS VHRS/ENRS :

Un document dénommé « Infos Concurrents VHRS » rappelant diverses informations pratiques, entre autres les procédures pour effectuer les relevés de mesures du road-book pour les ZR, sera mis à disposition des concurrents avant les reconnaissances

7.5.4P. Pour chaque zone de régularité non effectuée, il sera appliqué 1800,0 secondes de pénalité (équivalent à 30 minutes). Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

-1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

-2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.6. PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement général sera fait par ordre décroissant des pénalités toutes moyennes confondues et un classement pour chaque moyenne :

-Moyenne haute.

-Moyenne intermédiaire

-Moyenne basse

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex-aequo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats, sur le podium d'arrivée, allée de la République à Castillon la Bataille.

8^{ème} Rallye du Bordeaux Aquitaine Classic
4^{ème} moderne

ITINERAIRE et CONTROLES
26 et 27 février 2022



Etape 1

Lever du soleil à 7 h 49

CH	Lieux	ES	Liaison	Total			
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère VHC	Der. VHRS
	Départ Etape 1						
CH 0	Entrée assistance		0,80	0,80		10H30	13H30
	Assistance				0h20		
	Prochain refuel	34,63	39,84	74,47		12H59	15H59
CH 0A	Sortie assistance		2,10	2,10		10H50	13H50
CH1			21,05	23,95	0h30	8h20	11h20
ES 1	ST QUENTIN	13,23				11H20	14H20
CH 2			3,59	40,77	0h30	11H23	14H23
ES 2	COUBEYRAC	9,07				11H53	14H53
CH 3			4,48	54,32	0h30	11H56	14H56
ES 3	DOULEZON-PUJOLS	12,33				12H26	15H26
CH 3A	Entrée regroupement		6,87	73,52	0h30	12H29	15H29
	REGROUPEMENT : Castillon						
CH 3B	Sortie regroupement /Entrée assistance				1h30	14H29	17H29
	Assistance				0h35		
CH 3C	Sortie assistance		2,10	75,62		15h04	18h04
CH4			21,05	96,67	0h30	15h34	18h34
ES 4	ST QUENTIN	13,23				15h37	18h37
CH 5			3,59	113,49	0h30	16h07	19h07
ES 5	COUBEYRAC	9,07				16h10	19h10
CH 6			4,48	127,04	0h30	16h40	19h40
ES 6	DOULEZON-PUJOLS	12,33				16h43	19h43
CH 6A	Arrivée Etape 1 - Parc fermé (avance autorisée)		6,87	146,24	0h30	17h13	20h13
	Total Etape 1	69,26	76,98	146,24			47,36%

Coucher du soleil à 18 h 18

8^{ème} Rallye du Bordeaux Aquitaine Classic
4^{ème} moderne

ITINERAIRE et CONTROLES
26 et 27 février 2022



Etape 2

Lever du soleil à 7 h 47

CH	Lieux	ES	Liáison	Total			
ES		Distance	Distance	DISTANCE	T.I.	1ère VHC	Der.VHRS
	Départ Etape 2						
	Sortie Parc fermé - Castillon						
CH 6B	Entrée assistance		0,80	0,80		7h30	10h07
	Assistance				0h35		
	Prochain refuel	34,63	38,74	73,37		11h14	13h51
CH 6C	Sortie assistance		2,10			8h05	10h42
CH 7			21,05	23,95	0h30	8h35	11h12
ES 7	ST QUENTIN	13,23				8h38	11h15
CH 8			3,59	40,77	0h30	9h08	11h45
ES 8	COUBEYRAC	9,07				9h11	11h48
CH 9			4,48	54,32	0h30	9h41	12h18
ES 9	DOULEZON-PUJOLS	12,33				9h44	12h21
CH 9A	Entrée regroupement		6,87	73,52	0h30	10h14	12h51
	REGROUPEMENT : Castillon						
CH 9B	Sortie regroupement /Entrée assistance				1h00	11h14	13h51
	Assistance				0h35		
CH 9C	Sortie assistance		2,10	75,62		11h49	14h26
CH 10			21,05	96,67	0h30	12h19	14h56
ES 10	ST QUENTIN	13,23				12h22	14h59
CH 11			3,59	113,49	0h30	12h52	15h29
ES 11	COUBEYRAC	9,07				12h55	15h32
CH 12			4,48	127,04	0h30	13h25	16h02
ES 12	DOULEZON-PUJOLS	12,33				13h28	16h05
CH 12A	Arrivée Castillon Avance autorisée		6,87	146,24	0h30	13h58	16h35
	Total Etape 2	69,26	76,18	145,44			47,62%
	Total Etape 1 et 2	138,52	153,16	291,68			47,49%

Coucher du soleil à 18 h 20